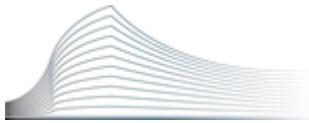


Requête déposée au Greffe le

Visée le

Le Greffier



Tribunal de Première Instance du Hainaut

Division Tournai – Section Famille

Rue du château,47

7500 Tournai

Tél : 069/25.10.79 - 069/25.10.32 – 069/25.10.43 – 069/25.10.55 – 069/25.10.09

## REQUETE EN DIVORCE POUR DESUNION IRREMEDIALE

(article 229 du Code Civil)

**Registre National** .....  
Monsieur / Madame .....  
né(e) le ..... à .....  
domicilié(e) .....  
résidant(e) .....  
Mail .....

### A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Qu'il (elle) a contracté mariage le ..... à .....  
avec :

**Registre National** .....  
Monsieur / Madame .....  
né(e) le ..... à .....  
domicilié(e) .....  
résidant(e) .....  
Mail .....

### La demande en divorce

Merci d'entourer l'article sur base duquel vous sollicitez le divorce :

**229§2 du CC**

**229§3 du CC**

Article 229§2 : la désunion irrémédiable est établie lorsque la demande est formée conjointement par les deux époux **après plus de six mois de séparation de fait** ou qu'elle est répétée à deux reprises conformément à l'article 1255, §1<sup>er</sup>, du Code judiciaire

Article 229§3 : elle est également établie lorsque la demande est formée par un seul époux **après plus d'un an de séparation de fait** ou qu'elle est répétée à deux reprises conformément à l'article 1255 §2 du Code judiciaire.

Que les parties vivent séparées depuis le ..... , le dernier domicile conjugal étant situé à .....

Que leur désunion est irrémédiable,

Que le (la) requérant(e) sollicite dès lors de prononcer le divorce, sur pied de l'article 229 du Code Civil,

**La demande de désignation d'un notaire :**

Dans le cadre d'une liquidation-partage en cas de biens communs, merci d'indiquer le nom du notaire que vous souhaitez désigner.

Notaire :

Adresse :

Dépens comme de droit.

Date :

(Signature)

**Voir page suivante, droits d'introduction et documents à joindre.**

## Droits d'introduction

Veillez verser la somme de **20,00 euros par requête introductive d'instance** sur le compte du Tribunal de Première Instance du Hainaut – Division Tournai – Section Famille – Rue du château, 47 à 7500 Tournai :

**BE81 679-2008894-24**

En communication : Nom de famille des deux parties.

Joindre la preuve de paiement à la présente requête ou venir payer les **20,00 euros par requête introductive d'instance** en liquide avec la requête au guichet du tribunal.

Les droits de greffe d'un montant de 165 € seront à régler en fin de procédure, selon la décision du magistrat et à payer à l'Etat belge (article 269 du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe).

### Pièces (\*) à joindre à l'appui d'une requête :

1. En matière de divorce et des mesures relatives aux enfants:
  - Extrait d'acte de mariage.
  - Certificat de résidence et de nationalité de la partie requérante et de la partie défenderesse.
  - Extrait d'acte de naissance de chaque enfant.
  
2. En matière de modification, suppression de pension alimentaire, et d'hébergement :
  - Certificat de résidence et de nationalité de chaque partie.
  - Extrait d'acte de naissance de chaque enfant.

(\*) à se faire délivrer par l'administration communale conformément aux dispositions légales. (art. 1034 quater du code judiciaire).